

Placement familial au Tessin: approche et concept

Ufficio dell'aiuto e della protezione UAP

Sabina Beffa – Capo ufficio

Forum suisse pour la protection de l'enfance et de la jeunesse

2 juin 2022

Repubblica e Cantone Ticino

Dipartimento della sanità e della socialità

Institutions et familles d'accueil: situation actuelle

« Le placement devrait si possible intervenir dans un cadre familial [...]. Ce sont toutefois les perspectives de développement de l'enfant ainsi que ses besoins qui sont déterminants pour la décision [...]. »

Recommandations relatives au placement extra-familial de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), du 20 novembre 2020.

Familles d'accueil



~ 40%

Places résidentielles en institution



~ 60%

Forces et limites de l'accueil en famille

Forces

Le mineur vit dans un **contexte familial**, dans lequel il trouve une **base de sécurité**, développe son **sens de l'appartenance** et des relations privilégiées avec des **personnes fixes de référence**.

Limites

Le mineur vit dans un contexte familial **non professionnel**, il peut être exposé à un **conflit de loyauté** et risque de se retrouver dans le **placement «sine die»**.



Nombre de placements familiaux selon le type

	Intrafamilial	Tiers moyen/long terme	Tiers urgence/court terme	Professionnel
Nombre de familles	74	75	14	1
Nombre de mineurs	81	78	18	7

Tendances

- Stabilité du nombre des familles d'accueil et des mineurs accueillis.
- Fluctuation du type de disponibilité des familles d'accueils et des besoins.
- Aggravation des problématiques des parents biologiques et des mineurs.
- Gestion des conflits au niveau légal et allongement des procédures.
- Constellations familiales multiples avec des histoires variées et complexes.
- Exigence accrue envers les familles d'accueil d'implication dans le projet de placement et dans la collaboration avec les parents et les professionnels.

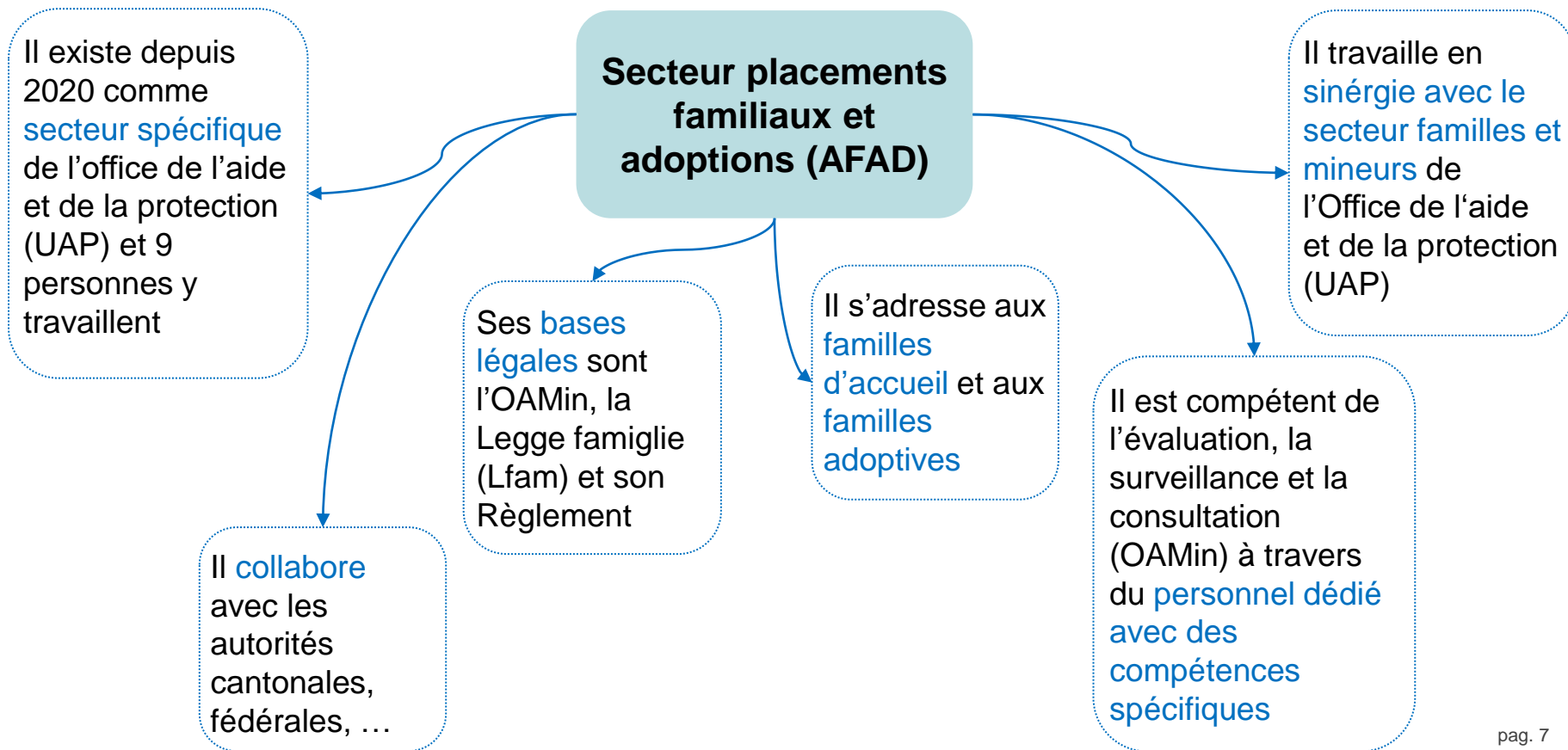


Suite aux tendances...

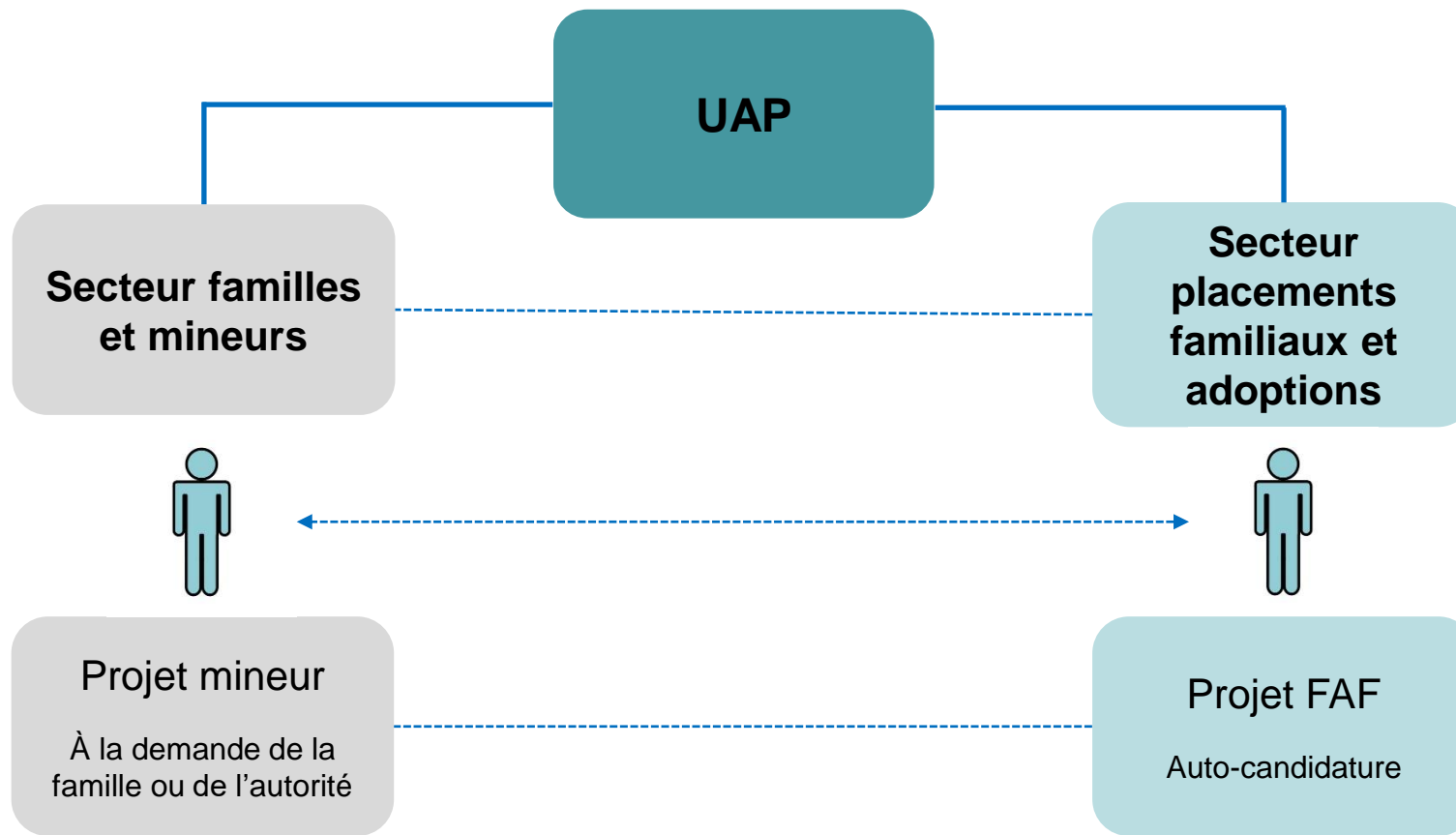
- L'accueil familial n'est pas pour tous.
→ importance d'une sélection soignée des familles d'accueil.
- Toutes les familles d'accueil ne sont pas pour tout type de besoin des mineurs.
→ importance d'un «matching» soigné.
- Implication des familles d'accueil dans le projet de placement
→ Jusqu'où peut-on demander cette participation?
Et comment les soutenir?



UAP - secteur AFAD - identikit



Systeme de gestion du placement familial



Méthodes et outils

Secteur placements familiaux et adoptions

Focus: compétences parentales des familles d'accueil

Méthodes d'évaluation

- entretien semi-structuré
- mise en situation et scénarios prédictifs
- simulations et matériel spécifique
- visite à la maison
- écoute des enfants naturels et des mineurs déjà placés (procès verbal)

Outils

- Adult Attachment Interview (AAI)
- dessin de la famille
- test «double lune»
- modèles de rapport spécifiques, pour l'évaluation et la surveillance

Secteur familles et mineurs

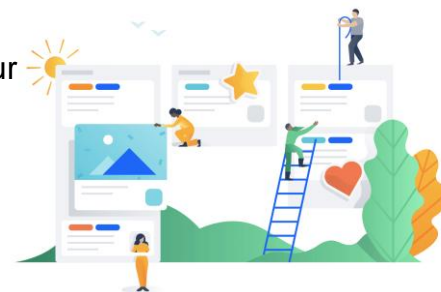
Focus: éléments de risque et de protection des mineurs

Gestion du projet de placement

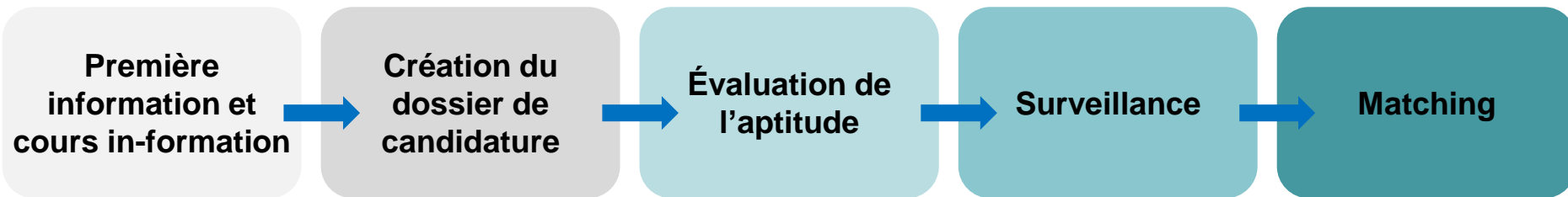
- participation du mineur aux décisions
- au moins deux rencontres individuelles par an avec le mineur

Outils

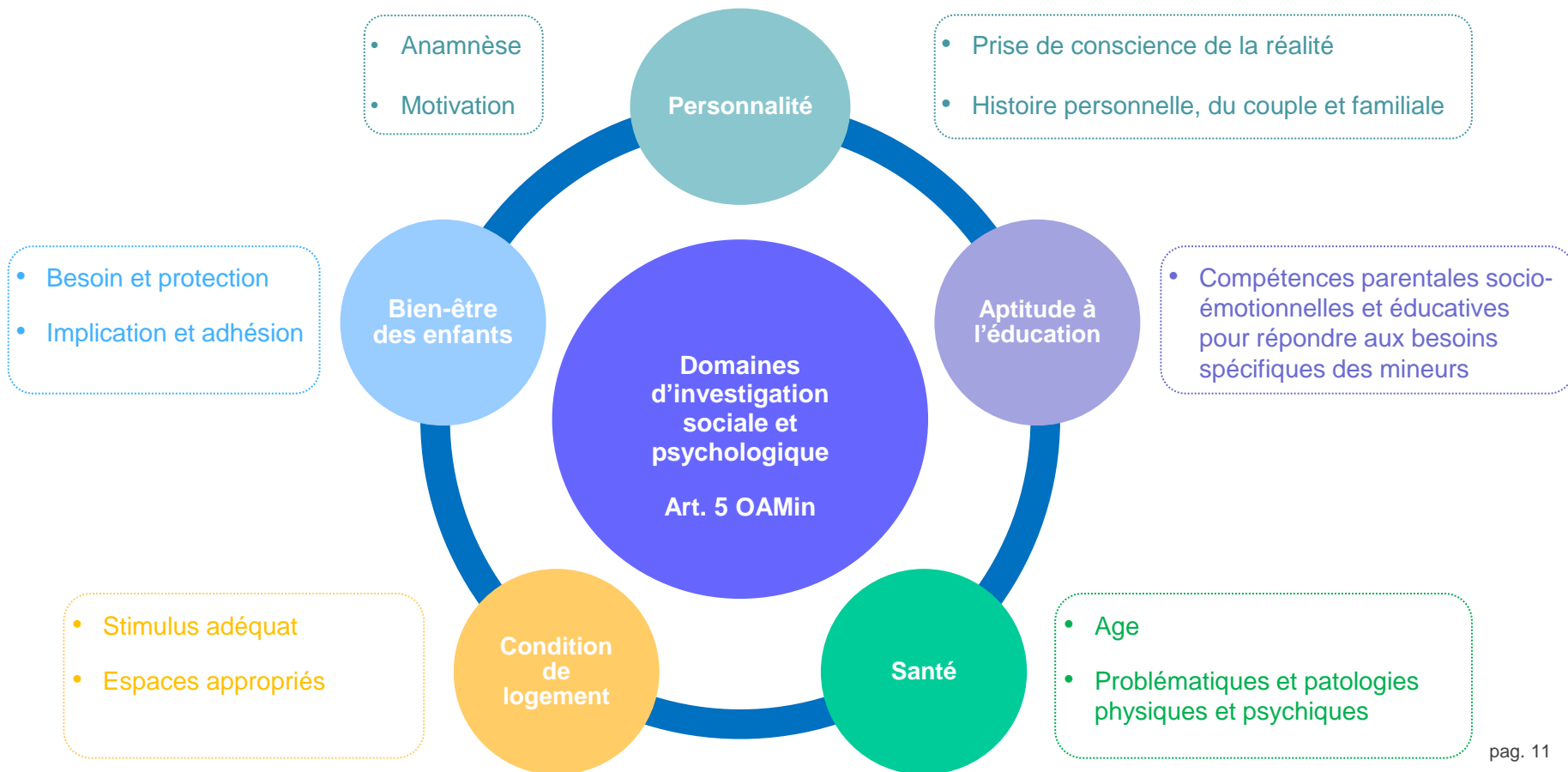
- carnet de bord
- carte de réseau du mineur



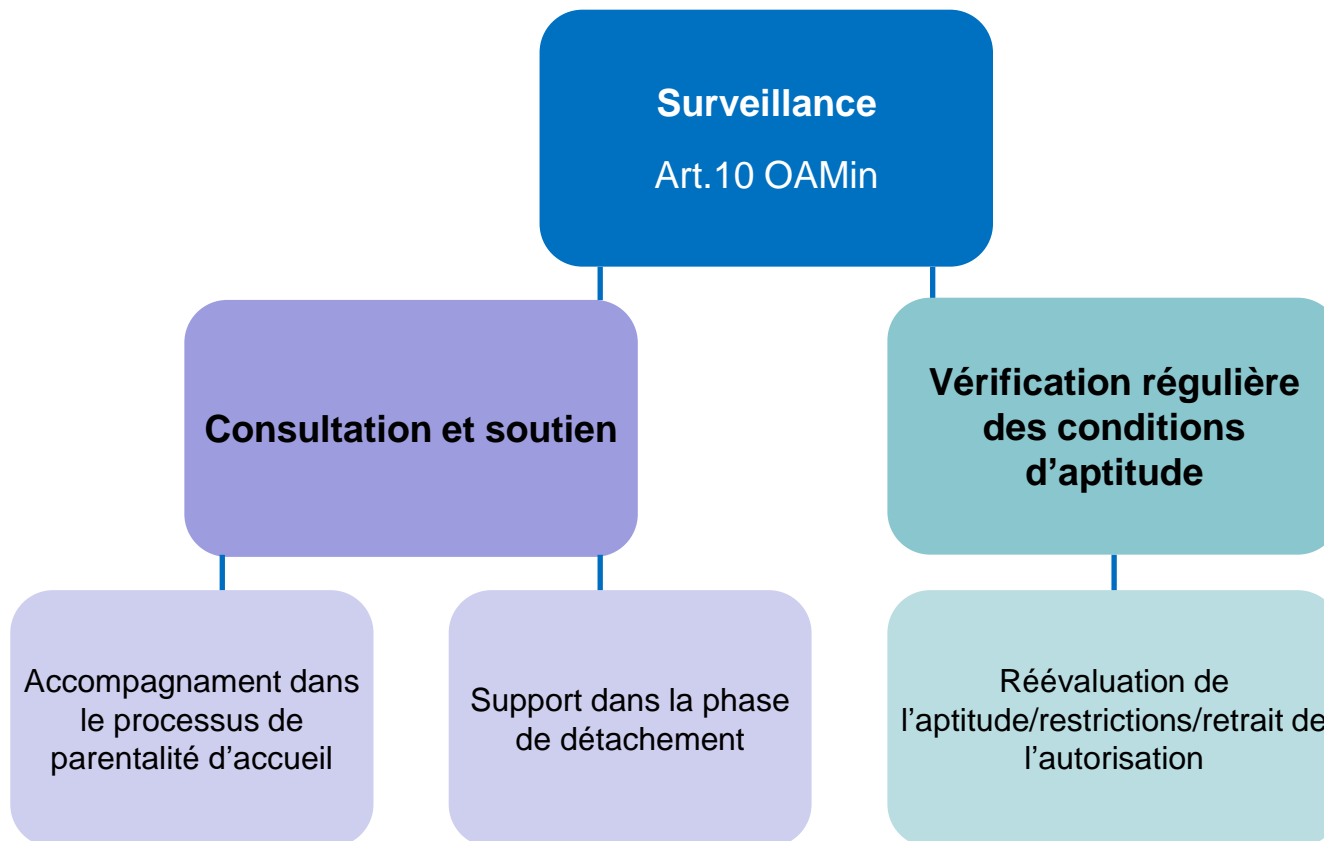
Processus pour devenir famille d'accueil



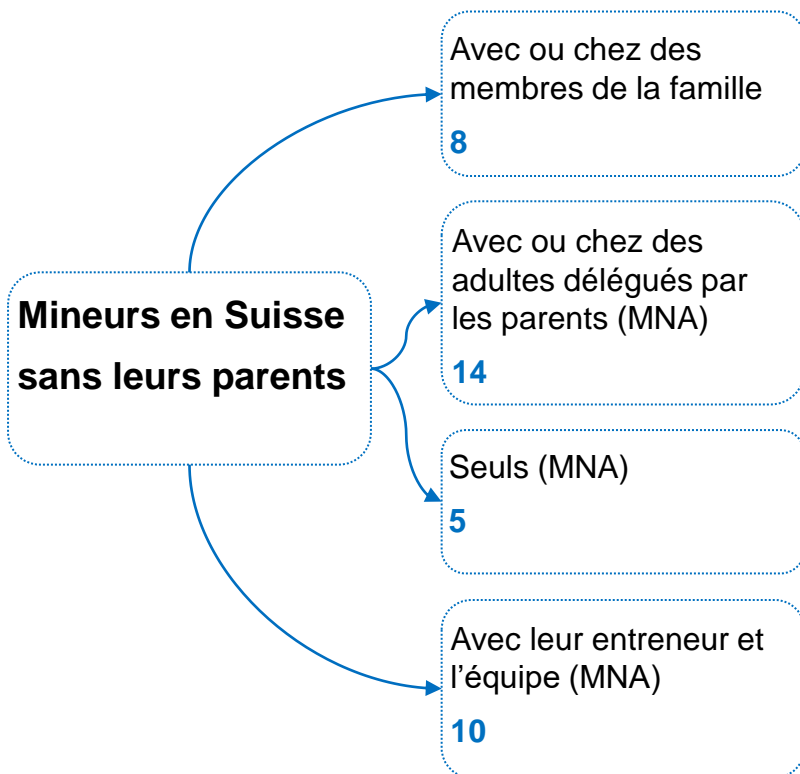
Le concept d'évaluation de l'aptitude



Le concept de surveillance



Emergence Ukraine: un nouveau défi



Tot. 37 (état au 17.05.22)

Vérification de la représentation légale

Mesures de protection oui ou non?

Autorisation provisoire à l'accueil familial (1 an)

Adaptation de la procédure ordinaire et surveillance accrue

Concept et ressources ad hoc

Avenir

- Campagnes ciblées
- Consultation initiale plus ciblée/approfondie
- Parcours de **formation spécifiques**
(ex. formations différenciées extra/intrafamilial)
- Projet **familles relais**





Repubblica e Cantone
Ticino

Plus d'informations

Sabina Beffa, capo dell'Ufficio dell'aiuto e della protezione (UAP)

tel. +41 91 814 71 01
dss-uap@ti.ch

Pamela Grassi, capo-équipe del Settore affidamenti famigliari e adozioni – ACC/TI

tel. +41 91 814 75 41
dss-uap.affidi.adozioni@ti.ch

Repubblica e Cantone Ticino

Dipartimento della sanità e della socialità
Divisione dell'azione sociale e delle famiglie
Ufficio dell'aiuto e della protezione